**Annexe 2 à l’acte d’engagement**

(A dupliquer et remplir pour chaque lot)

**AOO N°23-006E**

**MODALITES D’EXECUTION DU MARCHE**

**Appareils de radiographie mobiles et prestations de maintenance associées**

**LOT N°…………..**

Préciser clairement sur ce tableau les conditions et délais :

DISPONIBILITE :

DELAI DE LIVRAISON :

DELAI DE MONTAGE OU INSTALLATION :

DELAI DE MISE EN SERVICE :

RECEPTION (protocole de contrôle) :

CONDITIONS DE GARANTIE : (nature durée) :

(Durée minimum exigée 2 ans)

(Maintenance préventive et curative avec pièces, main d’œuvre et déplacements) :

*Mobiles de radiologie :*

*Capteurs :*

Nombre de visites préventives annuelles (à la fréquence recommandée par le fabricant) : ….

**Elles doivent toutes être incluses pendant la période de garantie ainsi qu’une visite de fin de garantie gratuite.**

FORMATION du personnel utilisateur :

Formation lors de la mise en service de l’appareil :

.durée :

.nombre maximum de participants :

.nombre et qualité des formateurs :

**AOO N°23-006E**

**ANNEXE 2 au DCE (suite)**

SUIVI DES EVOLUTIONS TECHNIQUES MAJEURES (« upgrades ») :

Définition et si possible répertoire des modifications réalisables gratuitement concernant :

1. les matériels
2. les logiciels

* CONTINUITE DE FABRICATION ET DE DISPONIBILITE DES PIECES DETACHEES

Le candidat s’engage sur la continuité de fabrication (5 ans minimum), la disponibilité des pièces détachées (sur 10 ans), ainsi que sur la maintenance des logiciels (10 ans).

Fait à le

Cachet et signature de la société